

**Appel à projets d'expositions  
à l'Espace Saint Rémi**

2026

**Sommaire**

- 1. Présentation Espace St Rémi.....2
- 2. Modalités de subvention .....2
  - Contexte.....2
  - Montant du subventionnement.....2
- 3. Les modalités et critères de candidatures.....3
  - A qui s’adresse l’appel à projet .....3
  - Les critères de candidatures .....3
  - Modalités du dossier de candidature .....4
  - Commission de sélection .....4
- 4. Calendrier .....4
- 5. Infos et contact .....5

## **1. Présentation Espace St Rémi**

L'église Saint-Rémi a été érigée entre le XI<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle. Après la Révolution française, le site est désaffecté et son mobilier dispersé. Pendant deux siècles, le lieu sera tour à tour magasin à fourrage, magasin des douanes, écurie, garage puis réserve du musée d'Aquitaine. Réhabilité entre 1998 et 2000, sa gestion est confiée depuis à la Direction Générale des Affaires Culturelles pour permettre l'accueil d'événements culturels variés.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route culturelle 2020-2026, une réflexion a été engagée pour insuffler une nouvelle dynamique au sein des espaces culturels municipaux. La Ville de Bordeaux a pour ambition de développer une politique culturelle tournée vers le soutien à la création artistique, la diffusion, la structuration et la professionnalisation des opérateurs culturels.

En ce sens, et compte tenu des usages de l'Espace Saint-Rémi, il a été proposé que cet espace fasse l'objet d'une expérimentation. Dans ce cadre, un appel à projets est lancé en vue de subventionner des projets d'exposition initiés et mis en œuvre par les professionnels du secteur arts visuels au sens large (arts plastiques, photographie, cinéma, design, architecture, etc.) pour l'année 2026.

## **2. Modalités de subvention**

### **Contexte**

Le cadre général de cet appel à projets comprend les objectifs suivants :

- Encourager la création artistique, l'expérimentation et sa diffusion dans le domaine des arts visuels à travers une exposition temporaire,
- Soutenir la structuration et la professionnalisation des opérateurs culturels du secteur des arts visuels,
- Favoriser la rencontre avec l'art à travers une exposition mais aussi des actions de médiation à destination des publics.

Les porteurs de projets sont invités à présenter des projets s'inscrivant dans ce cadre.

### **Montant du subventionnement**

Les lauréats de l'appel à projets bénéficient d'une enveloppe de 10 000 euros, permettant notamment la participation de la Ville aux droits de diffusion, à l'accueil des publics et à la médiation.

Un budget prévisionnel est à renseigner dans le dossier de candidature.

La subvention allouée par la Ville ne peut couvrir la totalité du budget, par conséquent le porteur de projet doit, dans son budget, prévoir un co-financement ou un autofinancement pour couvrir la totalité des frais.

Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement de la direction générale des affaires culturelles en matière de scénographie, de communication et de médiation culturelle.

Les expositions devront avoir lieu au cours de l'année 2026. La durée totale de la mise à disposition de l'Espace Saint Rémi (montage et démontage compris) sera de 8 semaines consécutives pour chaque projet d'exposition.

### **3. Les modalités et critères de candidatures**

#### **A qui s'adresse l'appel à projet**

L'appel à projet s'adresse aux artistes-auteurs, collectifs d'artistes et associations qui remplissent les conditions statutaires relatives à la réglementation de leur profession et qui peuvent justifier d'une inscription légale (n° SIRET) qui souhaitent proposer un projet d'exposition pour l'espace saint Rémi.

Pour les artistes-auteurs qui souhaitent candidater, il est tout à fait possible de faire appel à une association pour assurer la coordination et la médiation du projet d'exposition dans le budget imparti.

#### **Les critères de candidatures**

La commission départagera les porteurs de projets en fonction des critères suivants :

- Cohérence et clarté de la définition du projet d'exposition : définition de la ligne artistique, cohérence avec le parcours professionnel des artistes et le projet des associations

Une attention particulière sera accordée aux projets :

- Promouvant la parité et l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion, la coordination et la programmation du projet d'exposition,
  - Inscrits dans une démarche de transition écologique et sociale,
  - Développant l'intégration avec le territoire (dimension économique, sociale, culturelle).
- Adéquation du projet d'exposition avec les particularités de l'espace Saint-Rémi, notamment en ce qui concerne la prise en compte des contraintes architecturales, etc.,
  - Solidité économique du projet,
  - Attention portée à la rémunération des différents acteurs du projet
  - Attention portée à l'accessibilité aux publics (accueil et médiation, outils à disposition des publics, livret, temps de rencontres, ateliers, etc.).

## Modalités du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter :

- Une note d'intention détaillant le projet artistique : intention artistique, démarches engagées au regard de la parité entre les femmes et les hommes, projet en matière de transition écologique et sociale, modalités d'intégration dans le territoire.
- Un portfolio comportant les CV des artistes impliqués, des visuels d'œuvres ou d'exposition
- Un budget prévisionnel précis comprenant : la rémunération artistique, la production, la communication, etc. La rémunération des droits d'exposition doit impérativement apparaître dans votre budget prévisionnel
- Pièces administratives :
  - Pour une association : Statuts, récépissé de déclaration en Préfecture, N° SIRET, composition du bureau, RIB
  - Pour un artiste-auteur : CV, copie Carte d'identité, RIB, N° SIRET

Tout dossier incomplet sera jugé non recevable et, par conséquent, ne sera pas soumis à la Commission de sélection artistique.

Les dossiers sont à envoyer au plus tard le **2 mars 2025** par courriel à l'adresse suivante :

Direction de la création artistique et des territoires  
– Mission accompagnement et ressources arts visuels –

[dcap.subventions@mairie-bordeaux.fr](mailto:dcap.subventions@mairie-bordeaux.fr)

## Commission de sélection

Une pré-recevabilité des dossiers sera effectuée par la direction générale des affaires culturelles pour vérifier le respect des critères d'éligibilité de l'appel à candidatures d'expositions ainsi que la faisabilité technique des projets. Une commission de sélection annuelle composée de professionnels des arts visuels étudiera les dossiers artistiques.

Les candidats seront avertis par un courriel électronique motivé des décisions de la Commission. Ils pourront contacter la direction générale des affaires culturelles pour plus d'informations.

## 4. Calendrier

2 mars 2025 : Clôture de réception des dossiers  
Mars 2025 : Instruction des dossiers et commission de sélection  
9 juillet 2025 : Vote du conseil municipal  
Fin juillet 2025 : Annonce des projets retenus

## **5. Infos et contact**

Victoire Brun, Responsable de mission accompagnement et ressources arts visuels, design, cinéma, arts numériques : [v.brun@mairie-bordeaux.fr](mailto:v.brun@mairie-bordeaux.fr)